

Nature de l'acte : 1-4

**DÉC.2024-008 – Réaménagement du rez-de-chaussée – Mairie déléguée de Condé-sur-Noireau – Place de l'Hôtel de Ville – Condé-en-Normandie**

**LE MAIRE de la commune de Condé-en-Normandie**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-22,
- Vu le Code de la Commande Publique,
- Vu la délibération n°1/5.4 en date du 15 juin 2020 autorisant le maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- Considérant la nécessité de réaliser un réaménagement du rez-de-chaussée de la mairie déléguée de Condé-sur-Noireau,
- Vu les devis réceptionnés,

**DÉCIDE**

**Article 1** – Dans le cadre du réaménagement du rez-de-chaussée de la mairie déléguée de Condé-sur-Noireau, place de l'Hôtel de Ville, commune de Condé-en-Normandie, d'autoriser :

- La réalisation de travaux intérieurs de peinture et de pose de dalles moquettes auprès de la société Dubourg Déco, 276 Rue du Mon Marché, ZAC des Grands Champs, B 194, 61104 Flers Cedex pour un montant de 25 072,82 € H.T. soit 30 087,38 € T.T.C. (Devis N° 3041) ;
- La fourniture et la pose de cloisons intérieures, d'un faux plafond, d'un doublage placoplâtre avec isolation et l'aménagement de placards portes coulissantes auprès de la société RD Aménagement, 18 rue Saint-Jacques, Condé-sur-Noireau, 14110 Condé-en-Normandie pour un montant de 49 480,00 € H.T. soit 59 376,00 € T.T.C. (Devis N° JG00836d).

**DIT**

**Article 2** – Que les crédits sont inscrits au budget.

**Article 3** – Que la présente décision sera insérée au registre des délibérations du Conseil Municipal et exposée au Conseil Municipal.

Fait à Condé-en-Normandie, le 4 janvier 2024

LE MAIRE

  
Valérie DESQUESNE